



Assemblée générale

Distr. générale
3 avril 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 141 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport présenté par le Secrétaire général dans le document A/54/705 sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des renseignements complémentaires et des précisions.

2. Dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 4 novembre 1999 (S/1999/1127), le Secrétaire général indique que « la période de transition touchant à sa fin, le mandat de la MONUT approche également de son terme » (par. 32); d'autre part, il a recommandé de proroger le mandat de la MONUT jusqu'au 15 mai 2000, pensant qu'il s'agirait de la dernière prorogation et indiquant en outre qu'il comptait exposer le rôle politique que l'ONU pourrait jouer à l'avenir au Tadjikistan dans le rapport intermédiaire qu'il présenterait au Conseil de sécurité avant la fin du mandat de la MONUT (ibid., par. 34). Par sa résolution 1274 (1999) du 12 novembre 1999, le Conseil a approuvé les recommandations du Secrétaire général.

3. Comme il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget, les dépenses de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 se sont élevées à 16 360 600 dollars en chiffres bruts, laissant un solde inutilisé de 3 639 400 dollars. D'après le Secrétaire général, ce solde inutilisé s'explique essentiellement par le fait que le personnel civil et militaire déployé a été peu nombreux en raison des conditions de sécurité et du retard intervenu dans la mise en place du Groupe mixte de sécurité.

4. Le Comité consultatif fait observer que le montant du solde inutilisé de l'exercice terminé le 30 juin 1999 aurait pu être nettement plus élevé si les conditions de sécurité dans la zone de la mission avaient été meilleures. S'étant renseigné,

il a appris que les dépenses engagées à cause des conditions de sécurité dans la zone de la mission s'élevaient à 2 551 850 dollars, se décomposant comme suit :

- a) Achat de 18 véhicules de reconnaissance blindés (1 974 300 dollars);
- b) Achat de matériel de transmission permettant au personnel de disposer au moins d'un moyen de protection passive (386 200 dollars);
- c) Services de sécurité, c'est-à-dire des gardes armés chargés de protéger les modules d'hébergement de la Mission et la surface de stockage supplémentaire du stade Dynamo (22 000 dollars);
- d) Agents de sécurité et vigiles pour les positions de l'équipe d'observateurs (4 000 dollars);
- e) Services d'une agence de sécurité à Astana pour les transports de fonds de la Mission (3 600 dollars);
- f) Gardes pour la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général (3 400 dollars);
- g) Différence entre l'indemnité de subsistance (missions) à Douchanbé et l'indemnité journalière de subsistance à Tachkent, du fait du transfert provisoire des observateurs militaires (122 650 dollars); et
- h) Différence entre l'indemnité de subsistance (missions) à Douchanbé et l'indemnité journalière de subsistance à Tachkent, du fait du transfert provisoire du personnel civil international (35 700 dollars).

Le Comité consultatif demande que des renseignements détaillés sur les dépenses de sécurité figurent dans l'information complémentaire qui lui est fournie avant qu'il examine le rapport sur l'exécution du budget de toute opération de maintien de la paix concernée par le problème.

5. Comme le montre le tableau 1 du rapport, le solde inutilisé, d'un montant brut de 3 639 400 dollars, est le résultat net des économies réalisées aux rubriques Personnel militaire (896 900 dollars), Personnel civil (3 196 400 dollars), Autres programmes (979 600 dollars) et Contributions du personnel (426 430 dollars), d'une part, et, de l'autre, du dépassement constaté à la rubrique Dépenses opérationnelles (1 793 300 dollars) et de la dépense de 66 500 dollars correspondant à la quote-part de la Mission dans le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Des renseignements complémentaires sur les écarts sont donnés à l'annexe II du rapport : le Comité y relève, aux paragraphes 4, 8 et 9, que le dépassement à la rubrique Dépenses opérationnelles tenait principalement à l'achat de 18 véhicules de reconnaissance blindés, au remplacement non prévu de mobilier et de matériel de bureau vétustes ou abîmés, à la mise à niveau du matériel informatique pour être sûr qu'il soit compatible 2000 et aux besoins plus importants que prévu à la rubrique Fournitures et services.

6. En ce qui concerne l'achat des véhicules blindés, on se rappellera que le Contrôleur a d'abord demandé l'assentiment du Comité consultatif pour engager des dépenses ne dépassant pas 4,1 millions de dollars, principalement pour acheter 28 de ces véhicules. Le Comité est convenu que cet achat était nécessaire, mais il a estimé qu'il n'y avait pas besoin pour cela d'une autorisation d'engagement supplémentaire, vu le rythme des dépenses de la Mission. Ayant posé la question, le Comité a été informé que la raison pour laquelle seulement 18 véhicules blindés avaient été

achetés était que les effectifs déployés dans la zone de la mission avaient été moins nombreux qu'on ne l'avait prévu à l'origine.

7. Le dépassement de 361 800 dollars affiché à la rubrique Matériel divers s'explique pour l'essentiel par les dépenses suivantes : 230 000 dollars pour le remplacement, non prévu au budget, de matériel informatique non compatible 2000, 41 700 dollars pour l'achat, non prévu au budget, de matériel de numérisation et de photocopieuses à gros débit, et 40 700 dollars pour le remplacement, non prévu au budget, de mobilier usé ou endommagé. **Le Comité consultatif est troublé de constater que le rapport ne renseigne pas sur les circonstances dans lesquelles ces achats imprévus sont devenus nécessaires. Il demande que ce genre d'imprévu soit dûment signalé et justifié dans les rapports sur l'exécution des budgets, et que le remplacement du matériel vétuste ou abîmé se fasse, autant que possible, au moyen des crédits approuvés.**

8. Au paragraphe 3 de l'annexe II du rapport, le Comité consultatif relève un dépassement de 105 500 dollars causé par la nécessité d'effectuer plus de voyages que prévu, notamment aux fins de la mise en place du Système de contrôle du matériel des missions et de la mise en exploitation de nouveaux systèmes d'identification et d'archivage électronique. **À ce propos, il est préoccupant de constater que l'information sur l'état des stocks de la Mission, qui a été communiquée au Comité sous forme d'information supplémentaire, appelle plus d'une critique.** Par exemple, il a été impossible de tirer facilement de l'information les totaux des valeurs d'inventaire; certains articles n'avaient pas de code à barre, d'autres n'avaient pas de numéro d'étiquette, certains véhicules n'avaient pas de numéro de série; aucune information n'était fournie quant à la date d'achat, seule était donnée la date à laquelle la Mission avait reçu l'article. Le Comité fait observer en outre que les états des stocks des autres missions permettent de savoir quels articles ont été transférés ailleurs ou passés par profits et pertes, alors que les articles dont c'est le cas sont absents de l'inventaire de la MONUT. Il note que le plus gros des stocks de la Mission a été reçu en 1998 et 1999. Cependant, si on ne connaît pas les dates d'achat, il est impossible de déterminer la valeur résiduelle du matériel lorsque celui-ci sort de l'inventaire. Le Comité pense pouvoir supposer que la plus grande partie du matériel de la Mission, hormis celui hérité d'autres missions ou fourni par la Base de soutien logistique, doit être assez récent, puisqu'il n'y a pas si longtemps que le Conseil de sécurité a créé la MONUT, en décembre 1994. À ce sujet, le Comité rappelle que le Bureau des services de contrôle interne a fait observer, il y a peu, qu'il ressortait d'audits récents que nombre de missions abordaient la phase de liquidation avec des stocks excessifs de produits consommables, et qu'il s'agissait là d'un problème qui revenait souvent et dont il fallait que le Département des opérations de maintien de la paix s'occupe (A/54/394, par. 27). **Aussi, le Comité consultatif recommande-t-il que, si la Mission est dissoute une fois passé le 15 mai 2000, du personnel qualifié soit maintenu en place pour gérer la liquidation de son matériel. D'autre part, il compte qu'une part importante de ce matériel devrait pouvoir soit rentrer dans les stocks de la Base de soutien logistique, soit être utilisée par d'autres opérations de maintien de la paix.**

9. La décision que le rapport sur l'exécution du budget de la MONUT appelle de la part de l'Assemblée générale est indiquée au paragraphe 14 du document A/54/705. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée de porter le solde inutilisé de l'exercice du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, d'un montant brut de 3 639 400 dollars (montant net : 3 213 100 dollars), au crédit des États Membres, selon les modalités qu'elle jugera appropriées.**
